



**DGA Aménagement et Equipements publics**  
*Direction Aménagement, Urbanisme et Habitat*  
*Réf : 2019-017*

**NOTE à l'attention de la DREAL Centre Val de Loire**

---

**Objet : Exploitation géothermie Balsané – volet urbanisme**

---

Dans le cadre du projet de centre aquatique communautaire Balsané, Châteauroux Métropole prévoit la réalisation d'une géothermie basse température.

Cette opération se situe dans la zone Ubb du PLU de la Ville de Châteauroux approuvé le 17 février 2014.

L'article 1.1 correspondant à ce secteur précise que « l'ouverture et l'exploitation de carrières, ainsi que toute exploitation du sous-sol » sont interdites. Le manque de précision sur les types d'exploitations concernés par cet article, laisse un flou quant à la possibilité de réaliser un forage de géothermie.

Le PLUI prévoit de classer le secteur de Balsané en zone Ue correspondant aux grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif. Le règlement associé n'interdit pas l'exploitation de sous-sol. De même, les installations de production d'énergies renouvelables ne sont pas interdites dans la liste des destinations visées à l'article 1 de ce même secteur (contrairement à d'autres secteurs du PLUI).

En conséquence, le doute relevé à la lecture du PLU quant à la possibilité d'installer les équipements liés à une exploitation géothermique sera levé dès le début de l'année 2020, lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.